

Mobilité individuelle : quelle procédure ?

Votre nationalité ou celle de votre diplôme d'accès	Votre pays de résidence	Vous souhaitez entrer en :	Votre procédure	
<ul style="list-style-type: none"> • Française ou Européenne* • Vous n'êtes ni Français ni Européen, <u>mais</u> vous postulez en 1^{re} année de licence avec un baccalauréat français obtenu à l'étranger ou le diplôme du Baccalauréat européen 	Peu importe	1 ^{re} année de licence	Parcoursup De janvier à mars 2025	
		2 ^e ou 3 ^e année de licence, 2 ^e année de master	eCandidat Selon les formations (cf. « Offre de formation »)	
		1 ^{re} année de master	Mon Master Printemps 2025	
Autre	Pays à procédure Campus France (La liste des pays est disponible sur le site de Campus France)	1 ^{re} année de licence	Demande d'Admission Préalable (DAP) Campus France 1 ^{er} octobre au 15 décembre 2024	
		2 ^e année de licence à 2 ^e année de master	Campus France A partir du 18 novembre 2024 (date limite définie par l'Espace Campus France local)	
	Autre (ou France)	1 ^{re} année de licence	Demande d'Admission Préalable (DAP) D'octobre à décembre 2024	
			Vous habitez en France	Vous habitez à l'étranger
		2 ^e ou 3 ^e année de licence, 2 ^e année de master	eCandidat Selon les formations (cf. « offre de formation »)	
		1 ^{re} année de master	Mon Master Printemps 2025	

*Vous avez la nationalité d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), de la Suisse, d'Andorre ou de Monaco.